



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Aménagement
Service Urbanisme Opérationnel
et Réglementaire

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant attribution des numéros de voirie – PC 92050 22 T0017

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation des constructions prévues dans le cadre du permis de construire n°92050 22 T0017 octroyé en date du 08/07/2022, afin d'en permettre la localisation et par conséquent la desserte ;

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan joint :

- accès local transformateur : 21 rue des Hautes Pâtures,
- accès hall 1 : 23 rue des Hautes Pâtures,
- accès hall 2 : 25 rue des Hautes Pâtures.

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 10 AVR 2024



Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM